Conseil syndical de «Plein Ouest»
33 rue Emile Couneau
La Rochelle

le 1° mai 2014

Chers copropriétaires

Votre conseil syndical revient encore une fois auprès de vous à propos de l'utilisation du local poubelles.

Il est encore nécessaire pour quelques uns, d'en rappeler le mode d'emploi.

Conteneur couvercle jaune: petits déchets recyclables, papiers, journaux, bouteilles plastiques, boites de conserves.

Conteneur couvercle bleu: petits déchets non recyclables et alimentaires

Mais ce sont les interdictions qui sont le plus difficile à respecter.

AUCUN ENCOMBRANT, AUCUN «VERRE», AUCUN CARTON.

En effet ces déchets ne sont pas ramassés par les éboueurs et ils embarrassent le local jusqu'à ce qu'un copropriétaire se dévoue pour débarrasser ces objets (déchetterie ou lieu de collecte du verre).

Dans ce domaine les locataires sont les plus négligents. Le conseil syndical demande donc aux propriétaires-bailleurs d'insister encore et toujours, à l'arrivée et au départ de leurs locataires, sur les règles à respecter. (Cf le document déjà en votre possession).

On comprend bien qu'il ne soit pas simple pour un étudiant d'éliminer ces encombrants. C'est pourquoi, dans chaque bâtiment, les conseillers syndicaux sont prêts à gérer ces problèmes. Il suffit de s'adresser directement à eux. S'il s'avère que le problème perdure, nous serons dans l'obligation de faire procéder à l'enlèvement de ces encombrants par une société dont le coût viendrait grever nos charges.

De plus il y a encore du linge qui sèche sur les balcons et sur les allées du rez-de-chaussée.

Le conseil syndical, chers copropriétaires, vous assure de son dévouement pour notre bien commun.

JJ BERGUE JC MONTMARTIN